



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 19 décembre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DU STATIONNEMENT Rue Clément Vigna (prolongation)

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande de prolongation du 19.12.2024, par l'entreprise LANGERON Michael, ZA Chemin des Groseilles, 18220 Les Aix d'Angillon ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façade au 10 rue Clément Vigna à Henrichemont, à compter du 28.12.2024 et ce pendant 1 mois calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise LANGERON Michael, ZA Chemin des Groseilles, 18220 Les Aix d'Angillon, pour l'installation d'un échafaudage au 10 rue Clément Vigna – 18250 Henrichemont, à partir du 28.12.2024 et ce pendant 1 mois calendaire.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 5, 7 et 9 rue Clément Vigna, à partir du 28 décembre 2024 et ce pendant 1 mois calendaire.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241220-2024_122ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Publié sur le site de la commune le 20.12.2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

